

Index Égalité Femmes – Hommes



La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 dite « **Loi Avenir professionnel** » permet à chaque entreprise de pouvoir mesurer objectivement son positionnement sur le plan de l'égalité professionnelle.

La loi met en place une méthodologie statistique commune à toutes les entreprises et reposant pour les entreprises de la taille d'Ortho Clinical Diagnostics sur **4 indicateurs**.

Plus une entreprise est performante sur les 4 indicateurs composant l'Index, plus elle obtient de points, le nombre maximum de points étant de 100. En cas de score inférieur à 75 points, l'entreprise devra mettre en place des actions correctives, sous peine de se voir sanctionner financièrement. L'Index devra être calculé tous les ans.

La société Ortho Clinical Diagnostics France a toujours porté une attention particulière sur ce sujet. Les femmes représentent **51%** de nos effectifs et nous sommes fiers qu'elles occupent des places à tous les échelons hiérarchiques de la société.

Pour l'année 2023, la société **Ortho Clinical Diagnostics** a obtenu un score total de :

98 points / 100

83 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus

- **L'écart de rémunération femmes-hommes : 38/40**
- **L'écart de répartition des augmentations individuelles : 35/35**
- **Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité : pas calculable sur la période de référence**
- **La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10**